

PROGRAMME

Produit recommandé FIER

Guide du fournisseur partenaire du programme

Fondation internationale des énergies renouvelables



2014

Autres appellations de la Fondation :
Fondation québécoise des énergies renouvelables (**FQER**)
Fondation canadienne des énergies renouvelables
Fondation internationale des énergies renouvelables et du
développement durable

130, RUE DU SÉMINAIRE ST-VICTOR (QUÉBEC) G0M 2B0



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	2
PRODUIT	3
CATÉGORIES DE PRODUITS RECOMMANDÉS FIER	3
EXCLUSION	4
CRITÈRES DE SÉLECTION DES PRODUITS	4
CONSOMMATEUR	4
FOURNISSEUR	5
LE PROGRAMME « RECOMMANDÉ FIER »	6
LA MENTION « RECOMMANDÉ FIER »	6
LE RENDEMENT DU PRODUIT DOIT ÊTRE MAINTENU OU REHAUSSÉ	7
L'ÉTIQUETAGE DOIT PERMETTRE DE BIEN DISTINGUER LE PRODUIT	7
CODE D'ÉTHIQUE FIER	8
RELATION AVEC LE FOURNISSEUR « RECOMMANDÉ FIER »	8
RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS EN CONCURRENCE	9
DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS	9
PARTISANNERIE POLITIQUE	10
CESSATION DES FONCTIONS	10
RELATIONS AVEC LES MÉDIAS	10
ANNEXE I : COPIE DU REGISTRAIRE DE LA MISSION DE LA FONDATION	11
ANNEXE II : LETTRES PATENTES DU REGISTRAIRE	12

Avant-propos

Fondée en 2009, la Fondation internationale des énergies renouvelables (**FIER**) est un organisme à but non lucratif mis sur pied dans le but de démystifier, promouvoir, rendre accessible, vulgariser et démontrer des applications fondées sur les énergies renouvelables provenant de la biomasse, des énergies solaires et hydrauliques, ou autres, en remplacement des énergies fossiles.

La **FIER** veut aussi trouver et expérimenter des solutions de séquestration du carbone dans l'air, aidant à contrer le réchauffement climatique, tout en respectant l'écologie et l'environnement des personnes et des communautés. Elle veut aussi voir à l'éducation et au mieux-être des individus impliqués dans une démarche d'autonomie réelle sur les plans énergétique et matériel, en favorisant leur formation, la recherche et le développement, ainsi qu'en assurant la diffusion des nouvelles découvertes et technologies dans leurs applications auprès de la population en général.

Ainsi; la **FIER** est un organisme de solutions environnementales qui agit dans un cadre de développement durable, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à préserver les ressources primaires.

La **FIER** est formée d'un groupe d'administrateurs soucieux de l'environnement. La FIER a su être active jusqu'à maintenant dans la sensibilisation et l'éducation populaire à diverses conférences publiques, dans les médias locaux et provinciaux. Notre influence pour les choix énergétiques et des pratiques d'achat gagne de plus en plus en popularité auprès des consommateurs.

Produit

On entend par produit : un objet de consommation, un procédé, un organisme, une entreprise ou une activité. Conscient des besoins énergétiques toujours grandissants de la population, notre organisme doté d'un principe directeur et d'un code d'éthique recherche des produits réducteurs de GES ou qui préservent les ressources primaires.

Catégories de produits recommandés **FIER**

- ✓ Équipements de chauffage à la biomasse;
- ✓ Équipements solaires;
- ✓ Équipements éoliens;
- ✓ Équipements de production d'énergie hydraulique;
- ✓ Équipements géothermiques;
- ✓ Appareils de chauffage performants;
- ✓ Appareils d'éclairage performants;
- ✓ Portes et fenêtres énergétiques;
- ✓ Produits commerciaux et industriels respectueux de l'environnement;
- ✓ Constructions écologiques;
- ✓ Vêtements écologiques;
- ✓ Productions d'aliments biologiques;
- ✓ Produits ou procédés qui préservent les ressources primaires;
- ✓ Tous autres produits diminuant la consommation d'énergies fossiles et GES.

Exclusion

Tout appareil à combustion d'énergie fossile même s'il est performant.
À ne pas confondre avec un produit ou procédé qui contribue à diminuer la consommation d'énergie fossile.

Critères de sélection des produits

- ✓ Disponibilité du produit;
- ✓ Sécurité du produit;
- ✓ Garantie associée au produit;
- ✓ Habitudes d'utilisation du produit;
- ✓ Durée utile du produit;
- ✓ Normes et lois s'appliquant au produit;
- ✓ Ampleur et potentiel d'économie d'énergie du produit;
- ✓ Ampleur et potentiel de préservation des ressources primaires;
- ✓ Ampleur et potentiel de réduction des GES.

Consommateur

Le consommateur est de plus en plus sensibilisé et conscient de l'impact sur l'environnement que peuvent avoir ses choix d'achats. Certains peuvent être portés à penser qu'il s'agit d'une mode mais tout porte à croire que cette conscience va en évoluant face aux bouleversements climatiques de plus en plus apparents. La mention « **RECOMMANDÉ FIER** » sur un produit est un gage pour le consommateur que ce produit répond à notre principe directeur. Cette recommandation a pour but de guider les consommateurs dans leurs choix d'achats.

Fournisseur

Le fournisseur sollicité pour devenir partenaire du programme doit posséder un ou des produits qui ont su retenir notre attention en matière de réduction de GES ou de préservation des ressources primaires.

Les indicateurs de rendement pour lesquels il existe des procédures d'essais reconnues et utilisées par les fabricants sont aussi pris en considération.

Voici à titre d'exemple quelques sources de telles procédures :

- ✓ ISO 14001
- ✓ CSA : Canadian Standards Association (norme canadienne)
- ✓ ASHRAE : American Society of Heating, Refrigerating and Air Conditioning Engineers
- ✓ CE : Conformité Européenne
- ✓ CEI : Commission électrotechnique internationale
- ✓ ASTM : American society for testing and material
- ✓ ANSI : American National Standards Institute
- ✓ UL/CUL: Normes américaines ou canadiennes équivalente à CSA

Si aucune norme officielle n'existe, toutes les méthodes employées doivent produire des résultats exacts, précis, quantifiables et reproductibles.

(SMART) Spécifique, Mesurable, Ambitieux, Réaliste, (limité dans le) Temps.

Le programme « RECOMMANDÉ FIER »

La **FIER** reconnaît l'importance des produits qui se qualifient pour l'obtention de la mention « **RECOMMANDÉ FIER** ». Elle se donne le mandat de faire connaître auprès des consommateurs l'existence de ces produits et d'en favoriser l'émergence sur les marchés. Le programme est régi par un principe directeur et un code d'éthique rigoureux. Il se désigne comme étant un guide de solutions vérifiées et fiables à l'intention des consommateurs.

La mention « RECOMMANDÉ FIER »

La **FIER** fait la promotion du logo et contrôle son usage. Les partenaires reconnaissent les avantages de ce symbole pour les consommateurs et en favorisent également son emploi. L'utilisation du logo et de la mention de recommandation **FIER** comporte aussi de nombreux avantages comme :

- Utilisation autorisée du symbole et du nom « **RECOMMANDÉ FIER** » dans tous les messages du produit à l'intention des consommateurs et des autres groupes cibles. Notamment dans la publicité, dans le matériel promotionnel, dans les points de vente, dans les sites Internet, etc.
- Association de votre produit à la crédibilité et à l'expérience de la **FIER**;



- Identification de votre produit à titre de choix « **RECOMMANDÉ FIER** » directement au point de vente, là où se prennent la plupart des décisions d'achats;
- Capacité de se démarquer de la concurrence;

L'initiative vise également à rallier d'autres intervenants, comme les gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux, des entreprises, des distributeurs, des détaillants, des responsables des achats et des groupes d'intérêts.

Le rendement du produit doit être maintenu ou rehaussé

La recommandation est accordée aux produits dont les caractéristiques et le rendement répondent aux exigences du programme « **RECOMMANDÉ FIER** ». Le produit qui fera l'objet de changements ou modifications quelconques devra être réévalué par la **FIER**.

L'étiquetage doit permettre de bien distinguer le produit



Le positionnement du logo du programme « **RECOMMANDÉ FIER** » devra être visible et approuvé en fonction de ses normes graphiques pour chacun des différents produits du partenaire.

Note :

*La mention « **RECOMMANDÉ FIER** » ne constitue pas une garantie supplémentaire fournie par le fabricant. Le privilège d'utiliser la mention FIER peut être retiré à tout moment dans le cas où le produit ne répondrait plus au principe directeur de cette dernière.*

Code d'éthique FIER

Cette section traite des devoirs et obligations des personnes œuvrant à la **FIER** dans un esprit d'accomplissement durable de sa mission. L'humain, qui constitue un actif important et qui repose sur le comportement exemplaire de chacun, doit voir à la préservation et au rehaussement de la réputation de la **FIER** et exige de chaque administrateur un engagement indéfectible à l'égard des principes d'intégrité de notre éthique.

Relation avec le fournisseur « RECOMMANDÉ FIER »

Le programme « **RECOMMANDÉ FIER** » se finance par un don corporatif à la pièce, mensuel, trimestriel ou annuel selon le cas, de la part des fournisseurs partenaires. Ces contributions sont ainsi réinjectées dans la mission de la **FIER** qui est entre autres de faire de l'éducation sociale, de promouvoir les énergies renouvelables et les produits réducteurs de GES et/ou qui offrent des solutions environnementales dans une optique de développement durable.

- ✓ La **FIER** est un organisme de solutions environnementales.
- ✓ Le programme « **RECOMMANDÉ FIER** » est régi par un principe directeur et un code d'éthique.
- ✓ Le programme « **RECOMMANDÉ FIER** » vise à promouvoir et faire connaître les fournisseurs dans une formule gagnant-gagnant.

Le fournisseur s'engage à respecter les exigences du programme « **RECOMMANDÉ FIER** » ainsi que:

- ✓ la sécurité de la clientèle;
- ✓ la compétence des ressources humaines;
- ✓ l'entretien des équipements lorsque applicable;
- ✓ le respect des lois et des règlements;
- ✓ le respect de l'environnement;
- ✓ l'application de bonnes pratiques des lois et règlements.

Relations avec les fournisseurs en concurrence

Cette relation a pour but de préserver et de favoriser la concurrence afin de stimuler l'efficacité de l'économie, d'assurer à la petite et à la moyenne entreprise une chance honnête de participer à notre programme de mention **FIER**, de même que d'assurer aux consommateurs des prix compétitifs et un choix dans les produits.

Divulgarion de renseignements

La **FIER** oblige à la discrétion à ses administrateurs qui sont en possession de toutes informations privilégiées concernant un utilisateur de la mention **FIER**, qui n'a pas été divulguée au public. L'expression « information privilégiée confidentielle » se dit d'une information importante qui n'est pas connue du public.

À titre d'exemples :

- ✓ Contrats importants conclus ou résiliés;
- ✓ Changements appréciables touchant un produit recommandé **FIER**;
- ✓ Importants projets d'investissements;

Partisannerie politique

L'administrateur se comporte d'une manière indépendante de toute considération politique partisane.

Cessation des fonctions

L'administrateur qui cesse ses fonctions doit s'abstenir de divulguer toutes informations confidentielles obtenues dans le cadre de ses fonctions. Il ne peut donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non divulguée au public concernant un utilisateur et ou un détenteur de la mention **FIER**. Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la **FIER** est partie et sur laquelle il détient de l'information non divulguée au public.

Relations avec les médias

La **FIER** a mis en place une « Politique de divulgation de l'information » ayant comme principal objectif d'assurer la divulgation en temps opportun de tout renseignement important sur un utilisateur de la mention **FIER**. Il incombe aux personnes désignées par la **FIER** de traiter avec les médias et d'assurer la communication en temps utile d'informations fiables et pertinentes. Tout administrateur de la **FIER** ayant des relations avec les médias doit toujours faire preuve de probité et de transparence, en évitant de divulguer, sans autorisation, une information exclusive ou confidentielle d'un utilisateur de la mention **FIER**.

Annexe I : Copie du registre de la Mission de la Fondation

5- Objets

Le ou les objets pour lesquels la constitution en personne morale est demandée sont :
(inscrire les buts poursuivis)

La Fondation Internationale des Énergies Renouvelables est un organisme sans but lucratif mis sur pied dans le but de démystifier, promouvoir, rendre accessibles, vulgariser et démontrer des applications à partir d'énergies renouvelables, provenant de la biomasse, des énergies solaire et hydraulique, ou autres, en remplacement des énergies fossiles.

La Fondation veut aussi trouver et expérimenter des solutions de séquestration du carbone dans l'air, aidant à contrer le réchauffement climatique, tout en respectant l'écologie et l'environnement des personnes et des communautés. La Fondation veut voir à l'éducation et au mieux-être des individus impliqués dans une démarche d'autonomie réelle sur les plans énergétique et matériel, en favorisant leur formation, la recherche et le développement, et en assurant la diffusion des nouvelles découvertes et technologies, ainsi que de leurs applications, auprès de la population en général.

La Fondation veut enseigner à toute personne, démontrant un intérêt sincère d'apprendre en ce domaine, à atteindre un niveau élevé de connaissances sur les technologies anciennes, actuelles et nouvelles, en faisant la promotion de différentes approches. La Fondation veut favoriser le développement de la responsabilisation individuelle et communautaire à tous les niveaux et, ainsi, contribuer à l'évolution harmonieuse de l'humanité.

La Fondation Internationale des Énergies Renouvelables veut aussi concevoir, bâtir, fabriquer, fournir et distribuer des produits visant l'amélioration de l'environnement énergétique des individus et des communautés, en dispensant des programmes, techniques, équipements et solutions spécifiques.

La Fondation participera à la création de fonds dans le but de financer des projets dans ce sens, aux niveaux local, de district, régional, départemental, provincial (état), national et international.

La Fondation Internationale des Énergies Renouvelables veut aussi aider tout organisme, association, groupe ou individu, qui ont une cause à caractères caritatif, holistique, spirituel, écologique, environnemental, social, éducationnel, humanitaire, artistique et sportif.

La Fondation tiendra des conférences, au Québec, quant à l'impact de ses actions au Québec et ailleurs.

La Fondation peut aussi recevoir des dons, des legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières et immobilières, administrer tels dons, legs et contributions, organiser des campagnes de souscription ou levées de fonds aux fins caritatives, holistiques, spirituelles, écologiques, environnementales, sociales, éducationnelles, humanitaires, artistiques et sportives.

Les objets ne permettent cependant pas aux souscripteurs donateurs ou à leurs ayants droits de recouvrer sous quelque forme que ce soit l'argent ou les biens qu'ils auront donnés à la Fondation.

Annexe II : Lettres patentes du registraire

Québec 

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

Le registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en personne morale sous le nom

FONDATION INTERNATIONALE DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

et sa ou ses version(s)

RENEWABLE ENERGIES INTERNATIONAL
FOUNDATION
FUNDACION INTERNACIONALE DES ENERGIAS
RENOVABLES

FAIT À QUÉBEC LE 19 NOVEMBRE 2009

*Déposées au registre le 19 novembre 2009
sous le numéro d'entreprise du Québec 1166230129*




Registraire des entreprises

E950D59I21F01NA

LEX-302 (2007-04)